L'Hôtellerie Restauration

Pass sanitaire : comment ça marche ailleurs en Europe ?

jeudi 12 août 2021

Si en France, le pass sanitaire vient d'entrer en vigueur, qu'en est-il des autres pays ? Petit tour d'horizon de ce que font nos voisins européens.

Le Royaume-Uni

Pour l'heure, il n'est pas encore obligatoire de présenter son pass sanitaire (ou 'NHS Covid pass') au Royaume-Uni pour qui souhaite aller au restaurant ou dans un lieu de rassemblement ; mais le Gouvernement encourage les lieux en question à y avoir recours, notamment les night-clubs, salles de concert, festivals et salons professionnels. Ce sera à partir du mois de septembre que les Britanniques devront fournir la preuve de leur schéma vaccinal complet, en vue de pouvoir aller en boîte de nuit ou d'assister à des événements à forte concentration d'individus. Ce faisant, le Gouvernement souhaite encourager les jeunes de 18 à 29 ans à recevoir leur seconde dose de vaccin. À noter, les jeunes de 12 à 17 ans n'auront à produire leur preuve de vaccination qu'à partir du 30 septembre.

- **Italie**

Au pays de la botte, où une nouvelle vague de contaminations s'est amorcée, les Italiens doivent désormais présenter un QR code (sur leur portable, ou bien imprimé sur papier) dans les restaurants et les bars. La mesure, mise en place depuis le 9 août, concerne aussi les musées (y compris le Colisée), les cinémas et les salles de sport. À noter, le QR code de ce 'green pass' peut être obtenu dès la première dose de vaccin. Pour la suite, l'Italie a prévu que dès le premier septembre, il sera obligatoire pour les enseignants, étudiants universitaires, passagers de vols intérieurs, de trains longue distance et de ferries, de présenter un QR code.

- **Danemark**

Il a été le premier pays d'Europe à avoir mis en place le 'coronapass'. Depuis début avril en effet, les Danois ont dû présenter leur 'coronapass' (ou pass sanitaire) en vue de pouvoir assister aux concerts, de se rendre à la salle de gym ou au musée, et d'aller au restaurant. Suite aux résultats positifs obtenus, le pays a pu assouplir ses règles, retirant depuis le 1er août certains des lieux présents sur la liste. Il n'est plus besoin désormais de présenter le pass sanitaire à l'entrée des cinémas, musées ou théâtres. À partir du 1er septembre, la mesure sautera également en ce qui concerne les restaurants et les bars.

- **Allemagne**

Les choses s'organisent différemment en Allemagne, où la décision de la mise en vigueur du pass revient aux Länder (régions) composant le pays. Certains länder exigent ainsi la présentation du pass à l'entrée des hôtels, cinémas et salles de sport. Une uniformisation des directives à l'échelle nationale serait en discussion actuellement.

- **Belgique**

Pour l'heure, aucun pass sanitaire n'est exigé en Belgique à l'entrée des bars, restaurants, cinémas et lieux culturels (la population belge étant primo-vaccinée à hauteur de presque 85%). Le masque, en revanche, est obligatoire ; et les tables, limitées à 8 personnes. Une partie des Français frontaliers non-vaccinés semblent s'être passés le mot, qui vont se restaurer en Belgique, comme en témoigne BFMTV. Ainsi, certains restaurants ou brasseries en Belgique font état d'une soudaine augmentation de leur clientèle, à hauteur de 20 à 30 %.

Anastasia Chelini